

Handicaps Enjeux et Projets

Handicapés, personnes handicapées et personnes en situation de handicap

Depuis quelques années, on a cessé de réduire les personnes à leur condition : on est plus seulement un « handicapé », on est une personne –accessoirement handicapée.

Toutefois, quand on parle de personne handicapée, on continue de naturaliser le handicap, et ce terme ne cesse de renvoyer à la finitude humaine. Au contraire, en disant « personne en situation de handicap », on lie le handicap à l'environnement. Or, dans un autre environnement, le handicap serait vécu différemment. Aussi la prise en compte des différences doit se faire en amont des projets d'urbanisme, de signalétique, ...

Faire changer les regards et évoluer les mentalités

Nous voulons faire de Toulouse une ville dynamique, innovante, aimable et agréable à vivre... pour tous !

Nous avons récemment été invités à « adopter le réflexe handicap » (par l'Association des paralysés de France) et donc à inscrire dans toutes les politiques publiques des actions et programmes transversaux. Pour ce faire, notre approche est fondée sur les droits humains. Chaque fois qu'une personne est discriminée, que sa dignité est atteinte, les droits de l'homme sont bafoués. **Et mener une vie sociale et professionnelle au même titre que tout un chacun est un droit de la personne en situation de handicap.**

Il s'agit de faciliter l'exercice des droits fondamentaux. Comme ceux de se déplacer, de circuler, de voyager, d'accéder librement aux loisirs, au sport et aux vacances. Ces possibilités sont autant de facteurs d'équilibre, d'épanouissement personnel, d'insertion, de découverte de l'autre, d'échange et de respect mutuel pour les personnes valides comme pour celles en situation de handicap.

Quelques données

En 2007, 22% des réclamations de la Haute autorité de lutte contre les discriminations (HALDE) concernaient des discriminations portant sur le handicap ou sur des problèmes de santé. Parmi ces discriminations, la moitié était liées à l'emploi. Mais il ne s'agit ici que des réclamations formalisées : imaginons alors quelle peut être la réalité de ces discriminations !

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap nous ordonne d'agir. Nous devons particulièrement veiller à l'accessibilité de la voirie et des bâtiments, à l'accès aux transports.

Les actions de la Ville de Toulouse

Dès juin 2008, la mairie a réuni près de 60 associations pour mettre en cohérence les objectifs de la ville, les besoins des personnes et les souhaits des associations concernées. Nicole Dédébat : « Nous nous sommes mis d'accord sur les principes et les processus de concertation en présence de la quasi-totalité des services concernés. Nous nous réunirons en groupes de travail à des fréquences mensuelles ou bimensuelles » :

- groupe Voie Publique/circulation/ bureau d'études
- groupe culture/loisirs
- groupe sports/espaces verts
- groupe logement
- groupe communication

Accessibilité de l'espace urbain :

- **Actions engagées**

- Diagnostic des bâtiments municipaux afin d'élaborer un prévisionnel financier et un échéancier des travaux à engager.
- Des travaux sur la voie publique réalisés pour l'accessibilité de la voirie, mais il reste des zones non accessibles à aménager.
- Augmentation significative des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, en ciblant prioritairement les sites recevant du public et mal desservis en transports communs.
- Nouveauté de la rentrée, un plan du quartier du Busca vient d'être édité en braille. En effet, l'Institut des jeunes aveugles se trouve 37 rue Monplaisir et ils sont nombreux à vivre dans ses alentours. Pour faciliter leurs déplacements, cette carte a été fabriquée à deux cents exemplaires à titre expérimental. Si ils en sont satisfaits, la mairie étudiera la possibilité de l'étendre à toute la ville.
- Des télécommandes universelles pour feux sonores pour les personnes malvoyantes et aveugles sont distribuées aux associations et instituts concernés. Par ailleurs il est envisagé dès octobre de les mettre à disposition et à proximité des usagers dans les mairies de quartier.

- **Actions en cours et à l'étude**

- Aide à la mobilité - en lien avec Tisséo - : un axe essentiel de la politique du handicap, sur l'ensemble des modes de transports : mise à niveau des accès de bus, accès métro, guichets et bornes accessibles, taxis aménagés, couverture géographique du service de transport adapté.

- Accès aux équipements sportifs et culturels: accueillir et accompagner les personnes et soutenir les associations handisports. « Nous devons avoir un ou des lieux sportifs exemplaires en terme d'accès à tous les handicaps ». Travailler l'accessibilité des équipements culturels (donc aux différents spectacles) et les services existants dans les musées et à la médiathèque.

- **Parallèlement à la Mobilité, d'autres actions sont engagées ou à l'étude :**

- **Enfance et Handicap : accès aux structures de petite enfance, à l'école primaire et aux activités périscolaires** : Repérage des besoins des familles, recrutement des Accompagnants de Vie Scolaire et de Loisirs notamment par une convention, dès la rentrée 2008, avec l'Education Nationale pour mettre à disposition des AVS au sein des écoles maternelles. Ils suivent une formation qualifiante. La mairie professionnalise ainsi cette mission.

- **Un CD « Capitoile Info » hors série patrimoine de septembre 2008 en version sonore sera distribué**

- **Un soutien aux projets des structures** qui vont dans le sens des objectifs définis par la Ville et qui s'engagent dans un effort commun de solidarité.

Partenariat sur projets : inter-institutionnel, associatif, personnes ressources, monde mutualiste, entreprises, économie solidaire...

Financements engagés en 2008 près de 50 structures (environ 200k€).

Aide logistique de la ville sur projets, événements.

Hébergement de près de 20 associations liées au handicap.

Engagement de la ville en apport de capital au sein d'entreprises d'économie solidaire (SCIC) qui innovent en matière de compensation du handicap, notamment la SCOP/SCIC WEBSOURD déjà acquis et en prévision d'augmentation.

Rencontres et partenariat concernant certains handicaps spécifiques pour lesquels les connaissances ou solutions manquent (autisme, traumatisme crânien, déficiences psychiques).

Création d'un comité de pilotage inter-institutionnel et associatif concernant l'autisme.

Organiser le prix de la Ville de Toulouse pour la meilleure innovation liée à la compensation du handicap dès 2009.

Tourisme et espaces verts : labelliser des sites et des parcours dans la ville et les jardins, poursuivre la création de jardins olfactifs et des parcours ludiques sur les senteurs.

Gros plan : handicap et discrimination des femmes

Quelques chiffres

- On estime à 300 millions le nombre de femmes souffrant d'un handicap dans le monde.
- 1% : c'est le taux d'alphabétisation des femmes et des jeunes filles handicapées dans le monde.
- Seulement un quart des femmes handicapées auraient accès au marché du travail. Elles sont deux fois moins nombreuses à trouver un emploi que les hommes.
- Le taux de violence contre les personnes handicapées est trois fois plus élevé que celui envers les personnes valides. Les femmes handicapées ont plus de risques d'être victimes de violence que les hommes dans la même situation.

Une vie entre mépris et obscurantisme

Une double discrimination frappe certaines femmes. Sous-estimées, exclues et parfois violentées, elles suscitent rejet voire superstitions du fait de leur handicap.

Parmi les personnes handicapées, les femmes représentent-elles une population à part ? Sont-elles plus vulnérables ? Souvent, ces deux facteurs, leur handicap et leur condition de femme, les obligent à faire face à l'exclusion, à la peur ou aux superstitions. Si le handicap des femmes n'entraîne que rarement de nouvelles formes de discrimination, il les amplifie.

Ces discriminations existent parfois au sein même des familles : moins de soins, moins de nourriture, mise à l'écart des relations familiales et des activités économiques.

Les femmes handicapées sont plus souvent victimes d'abus, de violences physiques et verbales que les hommes handicapés. Pire : dans certains pays, abuser d'elles sexuellement aurait le pouvoir de guérir de certaines maladies ! Des pratiques intolérables, souvent taboues, qui mettent en évidence la plus grande vulnérabilité des femmes handicapées.

Une inégalité accrue entre les hommes et les femmes

On peut alors se demander si une prise en charge spécifique n'est pas indispensable. Ces particularités, la société civile a encore du mal à les voir et à les reconnaître, pas seulement dans les pays en voie de développement. Pendant longtemps, la question du handicap n'a été abordée que dans sa globalité, sans distinction. À partir du milieu des années 1990, la notion

de genre (qui implique l'interprétation culturelle des sexes) est avancée, parce qu'on ne vit pas de la même manière son handicap, selon que l'on soit une femme ou un homme. La perception de l'entourage et son impact diffèrent eux aussi, ce qui implique un accompagnement particulier.

La question des femmes handicapées est directement liée à leur place dans la communauté et à leur reconnaissance. Une place qui n'évoluera pas sans que changent les regards et les comportements.